

Elaboration d'un plan de jalonnement et d'un schéma directeur  
de RIS dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte  
signalétique du Parc naturel régional de Camargue

**CAHIER DES CHARGES**

**Maître d'ouvrage :**  
**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**Mas du Pont de Rousty**  
**13 200 ARLES**

1. Contexte
2. Objectifs de la mission
3. Contenu de la mission
4. Modalités d'exécution de la mission
5. Durée et budget prévisionnel de la mission
6. Remise des offres
7. Critères de sélection des offres

## 1. Contexte

Dans un souci d'assurer la protection du cadre de vie, des paysages et des milieux naturels, la loi 79-1150 du 29 décembre 1979, relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, interdit la publicité dans tous les espaces situés en dehors des agglomérations mais également dans les agglomérations situées à l'intérieur des Parcs naturels régionaux.

Afin de respecter la réglementation et dans un souci de proposer un juste compromis entre la préservation d'un territoire à forte valeur paysagère et la nécessité d'information pour les acteurs économiques de Camargue, le PNR de Camargue a élaboré et finalisé en 2009, une charte signalétique, comme dans la plupart des Parcs naturels régionaux.

Conçue comme un outil d'information et d'aide à la décision, cette charte signalétique se veut être un document de référence à l'attention des élus, des décideurs locaux, des acteurs socioprofessionnels et des habitants du territoire, pour une signalisation de qualité valorisant la Camargue et ses activités humaines.

La « Charte signalétique du PNRC » comprend les points suivants :

- un rappel de la réglementation d'usage concernant les enseignes, les pré-enseignes et la micro signalétique (barrettes) en agglomération, et notamment l'obligation pour les communes de mettre en place une Zone de Publicité Restreinte (ZPR) pour légaliser certains types de supports ;
- un rappel de la réglementation d'usage concernant le jalonnement et les Relais Information Service (RIS) ;
- des préconisations graphiques et de matériaux pour la réalisation des pré-enseignes dérogatoires et des Relais Information Service (RIS) en et hors agglomération.

Trois types de documents de préconisations ont été pensés pour diffuser au mieux l'information auprès des élus, des acteurs économiques et des habitants : un document de sensibilisation, des plaquettes thématiques par grands types d'activités (dont produits du terroir / hôtellerie et restauration / campings, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et auberge de jeunesse) et un cahier technique pour la réalisation des supports.

## 2. Objectifs de la mission

Dans le cadre de l'élaboration de la charte signalétique, un diagnostic de l'état de la signalisation et de l'implantation de panneaux sur le territoire du Parc a conforté les problèmes et les difficultés suivants :

- un manque de cohérence et de lisibilité dans la signalisation existante (panneaux de jalonnement...),
- une certaine anarchie des pré-enseignes (multiplication de panneaux, non respect des normes, incidence paysagère forte...),
- l'absence de signalisation pour la découverte et la valorisation des sites d'où une mauvaise perception de la notion d'espace protégé par le visiteur,
- une mauvaise coordination entre les différents intervenants (Parc, Direction Départementale de l'Équipement, collectivités locales, gestionnaires des sites, propriétaires).

Aussi, le Parc souhaite s'engager dans l'élaboration d'un Plan de jalonnement et d'un Schéma directeur de RIS. Ce travail qui sera réalisé avec les communes, les gestionnaires de la voirie et les acteurs économiques privés ou publics, n'a pas vocation à démultiplier le nombre de supports de signalisation mais doit permettre :

- de hiérarchiser l'information afin de mieux orienter et informer les visiteurs sur les sites, les équipements et les activités touristiques et de services sur le territoire du Parc,

- de choisir à bon escient et dans un souci d'intégration paysagère les différents types de supports et leur contenu (graphisme, textes illustrations, cartographie...) que permet la réglementation,
- d'identifier précisément les lieux, les contraintes et les coûts d'implantation, d'entretien, de gestion et de maintenance des supports proposés,
- de définir les procédures administratives et les documents de mise en conformité.

### 3. Contenu de la mission

Le travail demandé comprend plusieurs phases complémentaires jusqu'à l'élaboration d'un programme de signalisation territorial pour la Camargue.

#### **Phase 1. Etat des lieux et hiérarchisation de l'information**

Cette première phase doit permettre de recenser précisément sur le territoire du Parc (territoire actuel élargi à la zone de Mas Thibert et de Port-Saint-Louis-du-Rhône retenu dans le cadre de la révision de la charte du Parc) les différents sites et activités générant de la fréquentation et les supports de signalisation existants. Elle s'appuiera sur l'état des lieux de la signalisation réalisé pour l'élaboration de la charte signalétique du Parc.

Ce travail se traduira par un classement et une hiérarchisation de l'information par type d'activités et selon leur importance. Cette hiérarchisation tiendra compte à minima :

- des flux de visiteurs,
- des types de publics,
- des axes circulation,
- des dispositifs réglementaires existants en matière de signalisation.

Les critères définitifs de hiérarchisation de l'information seront définis en concertation avec les acteurs et partenaires mobilisés au sein du Comité Technique (voir point 4).

#### **Phase 2. Identification des besoins et améliorations à apporter**

Il s'agira dans un premier temps de déterminer les besoins de signalisation prioritaires sur le territoire du Parc de Camargue dans un souci de mise en conformité de la signalétique existante et de meilleure diffusion de l'information.

Ce travail tiendra compte des différents supports préconisés par la charte signalétique du Parc (jalonnement, RIS, pré-enseignes, barrettes...) dans le cadre des dispositifs réglementaires nationaux et locaux existants. Il conviendra également de prendre en compte les évolutions possibles de la réglementation (rapport du sénateur Ambroise Dupont sur la publicité extérieure : nouvelles propositions pour lutter contre la pollution visuelle – juin 2009).

A partir de l'information hiérarchisée et des besoins de signalisation retenus, il s'agira dans un second temps de proposer des améliorations d'implantation de la signalisation sur le territoire. Celles-ci devront permettre de répondre aux attentes des visiteurs mais également à celles des sites et établissements en matière :

- d'orientation et de signalisation directionnelle,
- de découverte des sites et des activités touristiques (équipement d'accueil des publics, randonnée, circuits thématiques, hébergements...),
- d'information sur les ressources patrimoniales (milieux naturels, faune, flore, patrimoine bâti...) et les activités humaines à mettre en valeur (riziculture, élevage de taureau...),
- d'information sur les services.

Ces propositions devront permettre d'améliorer la répartition des flux sur l'ensemble du territoire et de gagner en efficacité pour l'implantation et l'entretien des supports de signalisation par les différents gestionnaires.

### **Phase 3. Définition d'un programme de signalisation territorial pour la Camargue**

L'ensemble des propositions se traduira par l'élaboration d'un programme d'amélioration de la signalisation, à partir de grands secteurs géographiques (6 à 7 selon le découpage retenu), permettant d'avoir un traitement de l'information homogène à l'échelle du Parc et complémentaire en différents points du territoire.

Pour chaque secteur géographique, le programme de signalisation sera élaboré sous la forme de fiches détaillées comprenant les éléments d'information suivants :

- les supports de signalisation prévus
- les types d'informations et les contenus à mentionner
- les lieux exacts d'implantation
- les matériaux proposés
- les coûts de fabrication, d'implantation et de maintenance
- les maîtres d'ouvrage pour la réalisation, la pose et l'entretien des panneaux.

Ce programme sera accompagné de planches cartographiques comprenant un plan d'ensemble et un plan par secteur géographique faisant apparaître :

- les principaux axes routiers,
- les villages et hameaux,
- la localisation des panneaux de signalisation prévue par typologie de supports (géolocalisation) : voir point 4 sur les données SIG,
- les sites touristiques et de découverte majeurs.

## **4. Modalités d'exécution de la mission**

### **1. Suivi de la mission**

Afin d'associer les acteurs locaux et les partenaires institutionnels du Parc, la mission fera l'objet d'un suivi par un Comité Technique et un Comité de Pilotage

#### **Le Comité technique :**

- celui-ci sera chargé d'accompagner et de conseiller le prestataire dans sa démarche et de préparer les décisions du Comité de Pilotage ;
- il sera composé entre autres des techniciens du Parc, des services des communes, des collectivités locales concernées, des services l'Etat compétents...), de partenaires institutionnels et de représentants d'organismes professionnels ou de gestionnaires d'équipements ;
- il se réunira à 6 à 7 reprises : au démarrage de la mission – à l'issue de la phase 1 et de la phase 2 – 2 à 3 reprises au cours de la phase 3 – et à l'issue de la mission.

#### **Le Comité de Pilotage**

- celui-ci sera chargé d'orienter les travaux et de valider ou non les différentes phases de la mission ;
- il sera composé de membres issus des commissions « tourisme durable » et « architecture, urbanisme et paysages » du Parc et des représentants des partenaires financiers (ou les organismes techniques qui en dépendent) ;
- il se réunira à 2 reprises : à l'issue de la phase 2 et de la phase 3.

## **2. Format des résultats attendus - Présentation et restitution de la mission**

Lors des réunions, les présentations seront faites à l'aide du logiciel PowerPoint (ou équivalent). Les documents de travail seront fournis au Parc sur support numérique dans des formats compatibles avec les équipements informatiques du Parc (Word, Excel, Pdf).

**L'ensemble des cartographies** sera réalisé avec un logiciel SIG en Lambert II étendu, sous format numérique compatible avec le logiciel ARCVIEW. Les données cartographiques seront accompagnées, d'un document de métadonnées (informations caractérisant les données créées : échelle de digitalisation, date de création, fonds de référence utilisé). Les données SIG du Parc seront mises à disposition pour les besoins de la mission.

En cas de recours à des logiciels de graphisme ou de retouche d'image (Illustrator, Corel Draw, Photoshop, etc.), les fichiers numériques seront fournis aux deux formats (SIG et dessin) au Parc en fin d'étude. Les informations obtenues par l'étude sous format « bases de données » ou possédant éventuellement des caractéristiques permettant de les géocoder puis de les intégrer au SIG (adresse postale, numéro de parcelle, coordonnées X, Y) devront être également fournies au maître d'ouvrage sous forme de fichier numérique (Access ou Excel).

Les documents finaux devront être fournis **en 2 exemplaires couleurs** dont un reproductible

- à l'issue de la phase 2, les rapports d'audit individuel de chacun des établissements ;
- à l'issue de la phase 3, les chartes d'engagements et les référentiels actualisés de « la charte d'accueil du public dans les manades de taureaux » et de la « charte de tourisme équestre », ainsi que le schéma du processus d'attribution et de suivi de la marque.

Enfin, tous les documents de présentation utilisés pour les réunions collectives, les données, outils et documents mentionnés ci-dessus seront fournis libres de droit dans des formats compatibles avec les équipements informatiques du Parc, **sur support numérique de type CD Rom.**

## **5. Durée et budget prévisionnel de la mission**

A compter de son démarrage prévu en septembre 2010, la mission ne pourra excéder une durée de 6 à 7 mois.

Le budget global prévu pour la réalisation de la mission (dont frais de déplacements et frais divers) est compris entre 15 000 et 20 000 euro TTC.

## **7. Remise des offres**

Les propositions d'intervention devront comprendre :

- la démarche d'intervention proposée pour chacune des phases,
- un devis détaillé précisant le nombre de jours d'intervention et les coûts consacrés à chacune des phases de la mission ainsi que les conditions de paiement,
- le planning prévisionnel des différentes phases d'intervention, et la durée de la mission,
- le nom du chef de projet ainsi que la composition de l'équipe mobilisée en précisant la qualification, l'expérience des différents intervenants et le nombre de jours passés sur la mission par chaque membres de l'équipe,

- des exemples de références similaires ou proches du travail demandé,
- une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales ; le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociales et fiscales (articles D.8222-5 ou D.8222.7 et D.8222-8 du code du travail)
- un RIB

Les offres doivent être adressées **au plus tard le 16 juillet 2010** à :  
 « Monsieur le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue  
 - Mas du Pont de Rousty – 13200 ARLES – Dossier suivi par D. Vergnaud »

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :

M. Dominique VERGNAUD – Responsable du pôle Développement Rural et Aménagement du Territoire du PNRC – [d.vergnaud@parc-camargue.fr](mailto:d.vergnaud@parc-camargue.fr) - Tel : 04 90 97 19 27

## 7. Critères de sélection des offres

Les offres seront jugées sur les capacités du cabinet d'étude à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée seront examinés avec intérêt.

Critères pondérés de sélection des offres :

- Note méthodologique, nombre de jours consacrés à chacune des phases de la mission et cohérence de la proposition (5/10)
- Références, compétences et composition de l'équipe (3/10)
- Prix (2/10)